



MAIRIE DE GRAVIGNY

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Ce dossier contient les éléments suivants :

Informations : Mairie ; Ecole Primaire – Langevin Wallon ; Centre de Loisirs

Dossier d'inscription Restaurant scolaire

Mairie de GRAVIGNY

Affaires Scolaires :

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2023-2024 débuteront à partir du **06 mars jusqu'au 02 mai 2023**.

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le mercredi).

Si vous vous n'avez pas de disponibilités sur ces horaires, prendre rendez-vous auprès du service Affaires Scolaires.

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- * Livret de famille
- * Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- * Pour les parents séparés, l'autorisation écrite du second parent avec copie de Pièce d'identité

Restaurant scolaire :

Vous devez inscrire votre ou vos enfants au restaurant scolaire en complétant la fiche ci-jointe.

Vous trouverez également ci-joint le règlement du restaurant scolaire.

La Commune propose des tarifs préférentiels selon le quotient relatif aux revenus.

Pour le calcul de votre quotient, vous devez fournir les pièces suivantes :

- * votre avis d'imposition 2022 (sur les revenus de 2021)
- * des 2 avis d'imposition 2022 pour les personnes en concubinage
- * de l'attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois, délivré par votre caisse (indispensable, vous pouvez l'obtenir à la borne de la CAF, ou par internet avec vos codes CAF)
- * d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Tableau des tarifs

Catégorie	Quotient Familial	Prix du repas 2023	Plafond de l'avantage
A	Moins de 315 €	1,81 €	
B	De 315 € à 470 €	2,55€	Quotient ≤ 395 €
C	De 470 € à 630 €	3.30 €	Quotient ≤ 550 €
D	De 630 € à 890 €	3,78 €	Quotient ≤ 760 €
E	Supérieur à 890 €	4,32 €	
H	Hors commune	4,42 €	

Les repas commandés seront facturés mensuellement. Les commandes de repas sont faites tous les mardis midi pour tous les jours de la semaine suivante, dans la situation où votre enfant mange tous les jours de l'année, les commandes sont faites systématiquement. Par contre, si votre enfant mange occasionnellement au restaurant scolaire, vous devez impérativement commander les repas au plus tard le **lundi avant 17h00** de la semaine précédente. De même, pour toutes décommandes de repas prévenir la mairie 12 jours avant la date annulée au [02.32.39.85.20](tel:02.32.39.85.20) ou par mail affscol@ville-gravigny.fr
En cas d'enfant malade le justificatif devra être fourni 48h après l'absence. En cas de non-respect de ces consignes, le repas sera facturé.

Plusieurs possibilités pour le paiement :

- * soit en espèces ou par chèque, auprès du régisseur de recette, après réception de la facture reçue par courrier ou par mail, soit par carte bancaire via le site internet mesfacturesonline.fr

Ecole Primaire – Paul LANGEVIN et Henri WALLON (De la Petite Section au CM2)

Vous devez valider l'inscription auprès de la directrice, Madame Bertrand Béatrice reçoit sur rendez-vous.

Coordonnées de l'école :

95 Avenue Aristide Briand – 27930 GRAVIGNY
02.32.33.16.29

Vous devez vous munir des documents suivants :

- * attestation d'inscription mairie
- * carnet de santé
- * livret de famille
- * n° de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant
- * pour les parents séparés l'autorisation écrite du second parent

HORAIRES

Lundi	8h30	11h45	13h45	16h30
Mardi	8h30	11h45	13h45	16h30
Jeudi	8h30	11h45	13h45	16h30
Vendredi	8h30	11h45	13h45	16h30

Centre de Loisirs (Association pour les Loisirs Educatifs de Gravigny)

Le centre de loisirs propose l'accueil péri-scolaire (de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30), les mercredis et les vacances scolaires.

Coordonnées du centre :

730 rue Marcel Pagnol – 27930 GRAVIGNY
02.32.33.67.15